

ACTION URGENTE

BÉLARUS. DEUX AUTRES PRISONNIERS ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS

Ihar Hershankou et Siamion Berajnoy, prisonniers bélarussiens, ont été exécutés, probablement le 19 ou le 20 novembre. Amnesty International condamne leur exécution et continue d'appeler les autorités du Bélarus à introduire un moratoire immédiat sur toutes les exécutions, comme première étape vers l'abolition de la peine capitale.

La semaine dernière, les proches de **Siamion Berajnoy** et d'**Ihar Hershankou** ont confirmé à l'organisation de la société civile bélarussienne Human Rights Centre *Viasna* qu'ils avaient été officiellement informés de l'exécution des deux hommes. D'après des informations détenues par *Viasna*, ces hommes ont probablement été exécutés le 19 ou le 20 novembre.

Les coaccusés ont été condamnés à mort le 21 juillet 2017 après avoir été déclarés coupables du meurtre de six personnes. En décembre 2017, la Cour suprême a confirmé leurs condamnations. Le gouvernement du Bélarus a été informé de ces deux affaires par le Comité des droits de l'homme des Nations unies, qui a demandé que ces exécutions soient suspendues le temps qu'il procède à un réexamen. Comme cela est déjà arrivé à plusieurs reprises, les autorités du Bélarus ont procédé à l'exécution des deux hommes, contrevenant ainsi à leurs obligations au titre du droit international relatif aux droits humains.

On pense que deux autres détenus qui se trouvaient dans le couloir de la mort ont été exécutés plus tôt dans l'année. Lors de son audience devant la Cour suprême en mai, le condamné à mort Viachaslau Sukharko a déclaré que la nuit du 15 au 16 mai, Aliaksei Mikhalenya et Viktor Liotau avaient été emmenés de leurs cellules et qu'ils n'étaient jamais revenus. En juin, quand Amnesty International a demandé aux autorités bélarussiennes de confirmer le sort de ces deux hommes, on lui a répondu « nous en savons autant que vous. » Les autorités bélarussiennes doivent encore confirmer publiquement les exécutions, ce qui est un signe indicateur du manque de transparence autour de ces affaires.

D'un côté, les autorités bélarussiennes coopèrent avec la communauté internationale au sujet de l'abolition tout en continuant de l'autre à procéder à des exécutions en secret. Les corps ne sont pas restitués aux familles pour être inhumés et le lieu où ils sont enterrés est tenu secret, ce qui place les familles dans un état de grande détresse.

Le Bélarus reste le dernier pays d'Europe et de l'ex-URSS qui continue de procéder à des exécutions. Les dernières affaires ont été largement condamnées par la communauté internationale, notamment par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Les autorités bélarussiennes doivent prendre une initiative politique en introduisant un moratoire immédiat sur les exécutions, mesure cruciale vers l'abolition de la peine capitale.

Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 195/17. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/eur49/7712/2018/fr/

Noms : Ihar Hershankou et Siamion Berajnoy
Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 195/17, EUR 49/9540/2018, 7 décembre 2018

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



